

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Band:** 31 (1923)

**Heft:** 6

**Artikel:** Variole et vaccination

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682599>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

REVUE MENSUELLE

SOINS DES MALADES ET HYGIÈNE POPULAIRE

## Sommaire

	Page		Page
Variole et vaccination . . . . .	61	Assemblée annuelle des délégués de l'Alliance suisse des samaritains . . . . .	70
La tuberculose à travers les âges . . . . .	63	Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance suisse des gardes-malades, section de Bâle; section de Berne; section de Genève; section de Zurich; Alliance suisse des samaritains, Comité central; Journée cantonale neuchâteloise des samaritains à St-Aubin; XVI <sup>e</sup> assemblée de délégués des sociétés de samaritains romandes à Fribourg . . .	71
Assemblée générale annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse . . . . .	68		
Legs à la Croix-Rouge suisse . . . . .	69		
Almanach de la Croix-Rouge . . . . .	69		
Compte de chèques de l'Alliance suisse des gardes-malades . . . . .	69		
Société militaire sanitaire, assemblée générale 1923 . . . . .	70		

## Variole et vaccination

La variole est une maladie infectieuse, épidémique et contagieuse, qui a constitué jadis, en un temps où la vaccination était encore inconnue et où l'hygiène n'existait guère, un fléau qui ravageait périodiquement toutes les parties du globe. Le nombre de ceux — enfants et adultes — qui sont morts de variole, avant que Jenner ait fait la preuve de la vaccination préventive, se compte par centaines de milliers. En ce temps-là, toute épidémie de variole représentait une hécatombe humaine et laissait des milliers d'individus défigurés pour la vie.

C'est qu'en effet la maladie débute par une éruption de la face, qui s'étend bientôt aux autres parties du corps. L'éruption se présente sous la forme de petits boutons, les *papules* qui se transforment en *vésicules* remplies de pus. Ces pustules

s'ouvrent, se déchirent et laissent — après guérison — des ulcérations de la peau, des cicatrices multiples et, hélas! indélébiles.

Pourquoi parler aujourd'hui d'une maladie qui a été définitivement jugulée par le traitement de choix qu'est la vaccination?

C'est que malheureusement, depuis la guerre, la variole a refait son apparition en Suisse où la vaccination préventive n'est — hélas — pas obligatoire dans tous les cantons. Le virus de la maladie a ainsi pu s'infiltrer dans quelques contrées de notre pays et provoquer une épidémie telle qu'on en avait vu qu'une dans le dernier demi-siècle, en 1895.

La récente épidémie a débuté à Bâle en mars 1921; elle s'y est propagée rapidement et s'est étendue à Zurich. En

hiver 1921/1922, elle fit son apparition dans le canton de Glaris, puis se répandit encore dans ceux de St-Gall, de Thurgovie, d'Argovie et de Berne.

Officiellement on a noté, de mars 1921 à novembre 1922, un total de 1468 cas de variole qui se répartissent comme suit:

### Cas de variole constatés en Suisse en 1921 et 1922.

Canton	Nombre de personnes atteintes	vaccinées	Chez des personnes		Décès
			revaccinées	non vaccinées	
Zurich . . . . .	693	37	13	633	1
Glaris . . . . .	362	8	4	156	—
Zoug . . . . .	2	—	—	1	—
Soleure . . . . .	1	—	—	—	—
Bâle-ville . . . . .	47	12	9	23	7
Bâle-campagne . . . . .	5	—	1	—	—
St-Gall . . . . .	36	3	—	29	—
Argovie . . . . .	37	—	1	14	1
Neuchâtel . . . . .	1	—	—	—	—
Genève . . . . .	1	—	—	1	—
Berne . . . . .	200	5	2	142	—
Lucerne . . . . .	14	—	—	—	—
Schwyz . . . . .	9	—	—	—	—
Grisons . . . . .	1	—	—	—	—
Thurgovie . . . . .	55	5	—	29	—
Tessin . . . . .	4	—	—	—	—
Total	1468	70	30	1028	9

Un coup d'œil, même superficiel, à ce tableau permet de voir que dans les cantons où la vaccination n'est pas obligatoire, soit dans ceux où trop souvent les personnes n'ont pas été vaccinées, le fléau s'est rapidement étendu. Se sont donc les personnes non vaccinées qui ont été le plus souvent victimes de l'infection. Voyez Zurich où 633 non vaccinés ont été atteints, alors que 37 vaccinés seulement ont été infectés; voyez Glaris où la proportion est de 156 à 8; Berne 142 à 5! Et malgré ces faits, il y a encore des gens (nous allions écrire des imbéciles) qui prétendent que la vaccination ne sert à rien!

Et qu'on veuille bien remarquer que les cantons de Bâle, de Zurich, de Glaris, de Berne, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de loi sur la vaccination obligatoire, sont précisément ceux où les victimes ont été

les plus nombreuses. Qu'en est-il des cantons où une bonne loi exige que tout enfant, avant de fréquenter les écoles, soit vacciné? Regardez le tableau et vous verrez que Soleure est représenté par un cas, Neuchâtel un cas, et la grande agglomération de Genève ne présente aussi qu'un seul varioleux.

Inutile, n'est-ce pas, de donner d'autres preuves de l'efficacité de la vaccination! Cette preuve est faite et refaite depuis longtemps.

N'hésitez donc point à faire vacciner, c'est-à-dire immuniser pour 6 à 7 ans, vos enfants. Le vaccin leur donnera un peu de fièvre, les rendra légèrement malades pendant quelques jours, mais leur permettra d'éviter une des affections les plus contagieuses et qui laissent des traces fatales persistant toute la vie.

